



**Ziekenhuis Zonder Grenzen**  
**Hôpital Sans Frontière**  
**Hospital Without Borders**

## Note d'information aux personnes bénévoles.

***Ce document a pour but de vous présenter notre association et de vous informer des dispositions qu'elle a prises à l'égard de ceux qui travaillent bénévolement pour elle.***

### 1. Notre association

Sa dénomination : **Hôpital Sans Frontière**, en abrégé **HSF**  
Son statut juridique : association sans but lucratif - asbl  
Son sigle : voir ci-dessus  
Son siège social : avenue Baron Huart 26 B - 5000 Namur  
Son siège d'exploitation: chemin du Fort de Marchovelette 26 B - 5020 Namur Champion  
Son n° d'entreprise : BE 0449 050 612  
Son téléphone : +32 (0)81 51 11 11  
Son site internet : [www.hsf.be](http://www.hsf.be)  
Son adresse courriel : [secretariat@hsf.be](mailto:secretariat@hsf.be)

L'ONG **Hôpital Sans Frontière**, fondée en 1992 à l'initiative du Rotary Namur-Confluent, a pour objet (*art. 3 de ses statuts*) :

- d'apporter bénévolement des secours médicaux aux populations victimes de catastrophes naturelles, d'accidents collectifs et de conflits de quelque nature que ce soit, ou touchées par des situations endémiques ou des états de sous-médicalisation intenses,
- de contribuer gratuitement à l'éducation sanitaire du pays en voie de développement, à la formulation ou spécialisation de médecins et d'infirmières locaux et, d'une façon générale, à l'élévation du niveau médical des populations

L'association réalise son but humanitaire sans aucune inféodation ou influence à quelque pouvoir, force politique, idéologique ou religieuse de quelque nature que ce soit.

**HSF** a pour but de réhabiliter et équiper des centres de soin démunis dans le monde (principalement en Asie, Afrique et Amérique du Sud).

Pour réaliser ses objectifs, **HSF** collecte du matériel médical, chirurgical, paramédical et hospitalier en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg et le redistribue gracieusement, complété par du matériel neuf si nécessaire.

**HSF** intervient également lors de catastrophes (tsunamis, typhons, tremblements de terre, etc.)

Son financement est assuré par les participations volontaires des clubs rotariens, par des appels de fonds spécifiques lors de catastrophes et par des dons privés (avec déductibilité fiscale sous certaines conditions).

Son fonctionnement est assuré par des personnes salariées et par des personnes bénévoles, défrayées ou non.

## 2. Gestion

Responsable de l'association : Stéphane Huynen, administrateur-délégué

Responsable des bénévoles : Stéphane Goux,  
à contacter pour toute information au sujet du bénévolat.  
081 51 11 11

## 3. Les assurances

**HSF** a contracté auprès de la compagnie d'assurances AG Insurance :

- Une police d'**assurance individuelle accidents** (n° 518.208.213) couvrant l'incapacité permanente, les frais de traitement et le décès des personnes bénévoles lors d'accidents survenus pendant l'exercice de la mission de volontariat ou au cours des déplacements effectués dans le cadre de celui-ci.
- Une police d'**assurance civile extracontractuelle** (n° 03/97.193.613/001) couvrant la responsabilité civile des personnes bénévoles. Cette police couvre les dommages causés aux tiers par la personne bénévole en cas de faute légère.

## 4. Le remboursement éventuel des frais des personnes bénévoles

Son fonctionnement est assuré par des personnes salariées et par des personnes bénévoles, défrayées ou non.

Dans le cadre des missions de volontariat, **HSF** s'engage à rembourser aux personnes bénévoles qui en font la demande préalable les frais qu'elles ont encourus pour leurs missions.

A cet effet, elles remettront mensuellement au responsable des bénévoles une note de frais à laquelle seront jointes les pièces justificatives.

## 5. Le secret professionnel.

**HSF** considère que toutes les informations communiquées aux personnes bénévoles et liées aux personnes qu'elles sont amenées à côtoyer dans le cadre de leur mission, relèvent du secret professionnel et ne peuvent être communiquées à des personnes extérieures à l'association.

**Toute personne bénévole, défrayée ou non, s'engage à respecter les principes d'**HSF**.**

Fait à Champion, le 15 octobre 2016.

Pour **Hôpital Sans Frontière asbl**,

Stéphane Huynen  
administrateur-délégué.

**Merci pour votre engagement aux côtés d'**HSF**  
dans l'action en faveur des populations démunies dans le monde !**

**HSF** – siège d'exploitation : chemin du Fort de Marchovellette 26 – 5020 Namur Champion

International recognition: **Rotary** 

Rotary Belux • Rotary International • ECHO: Humanitarian Aid Department of the European Community Commission • International Committee of the Red Cross • World Health Organization (WHO) • United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs • Fondation Roi Baudouin • Koning Boudewijnstichting

**HSF - ZZG** asbl-vzw - A non profit organization (Belgian law) n°667/93  
Avenue Baron Huart, 26 - B-5000 Namur - Belgium  
Tel.: +32 (0) 81 51 11 11 • Fax: +32 (0) 81 63 58 95  
info@hsf.be • secretariat@hsf.be • www.hsf.be  
BIC BPOTBEB1 IBAN: BE46-0000-0000-3636